

Motion du congrès de l'Université de Strasbourg

13 février 2009

Le Congrès de l'Université de Strasbourg a adopté à l'unanimité le texte suivant :

Le congrès de l'université de Strasbourg demande le retrait des projets de textes et décrets affectant la communauté universitaire dans son ensemble (enseignement supérieur et recherche).

Le principe qui doit porter la définition des services et de ses éventuelles modulations est celui de l'égalité fondamentale des missions dans leur dignité et leur complémentarité. L'objectif ne sera pas la recherche d'économies budgétaires, mais le développement de la recherche et de l'enseignement au sein de l'université. Les suppressions de postes sont totalement incompatibles avec cet objectif. Les moyens doivent donner la possibilité de mettre en œuvre ces mesures avec équité. La modulation des services ne peut pas être imposée. Elle doit, dans le respect des intérêts individuels et collectifs, procéder de critères objectifs notamment par une évaluation de toutes les missions et services. Si modulation il doit y avoir il faut impérativement commencer par fixer un plafond et un plancher pour chaque mission à partir d'un volume d'heures. C'est pourquoi le congrès exige le retrait du projet de décret sur le statut des EC en préalable de toute négociation. Il réaffirme son attachement au statut et à la mission nationaux du CNU.

Le congrès de l'UdS s'oppose à une utilisation de nouveaux outils de critérisation des moyens dans une logique uniquement comptable impliquant la suppression d'emplois biatos. L'UdS s'engage à ne pas s'orienter vers une précarisation de l'emploi des personnels, toutes catégories confondues, et à défendre les statuts de la fonction publique d'État dans l'enseignement supérieur. La répartition des moyens pour la formation et la recherche réellement constatée est contradictoire avec les priorités que le ministère fixe aux universités. Le congrès demande que la critérisation et la répartition des moyens soient revues dans une véritable concertation fondée sur la prise en compte des spécificités de toutes les composantes (UFR, IUT, écoles).

Le projet de réforme de mastérisation de la formation aux métiers de l'enseignement suscite inquiétude et désarroi dans la communauté universitaire tant par la manière dont elle est conduite, que par son contenu. Le congrès, sans être hostile au principe d'une mastérisation, demande le retrait de ce projet qui précarise les futurs enseignants et dissocie formation à l'enseignement et formation à la recherche. Aucune maquette ne sera remontée dans ces conditions. Le congrès manifeste sa solidarité avec les enseignants de l'IUFM, et affirme son attachement aux concours nationaux et au caractère universitaire de la formation aux métiers de l'enseignement. Il reconnaît la compétence et la légitimité de l'IUFM au sein de la communauté universitaire. La formation des enseignants doit se fonder sur une formation disciplinaire forte cohabitant avec une formation professionnelle

incontestée. Le congrès constate que l'échéance de la rentrée 2009 est caduque. Il attire l'attention sur les inquiétudes des étudiants engagés dans la préparation des concours et refuse l'envoi de propositions sans un nouveau cadrage national. Aucune réforme ne se fera sans concertation. À titre conservatoire, le congrès demande le maintien des concours dans leur forme actuelle.

La recherche fondamentale est au centre du projet universitaire ; elle vivifie l'enseignement, teste les limites de la connaissance et nourrit toutes les missions de l'université. Cette recherche fondamentale contribue aussi de manière essentielle et non directement programmable à l'innovation et aux transferts de savoirs vers la société et l'économie. Le congrès réfute avec fermeté les propos de stigmatisation tenus par le Président de la République. Les chercheurs sont les premiers à mettre en œuvre une évaluation interne et externe collégiale sans complaisance. Le congrès s'inscrit en faux contre la manière dont la situation de la recherche est présentée à l'opinion publique.

Le congrès rappelle son attachement à la notion de service public et à la valeur universelle de la recherche. Il demande l'arrêt de la déstructuration des organismes de recherche, l'arrêt de la diminution des moyens, afin de maintenir la présence de l'université sur tous les champs de la connaissance.

Le congrès attache une importance particulière à la situation des jeunes chercheurs. Le chantier du contrat doctoral, intéressant dans son principe et sur certaines de ses propositions, doit cependant être repris ; dans cette perspective, un réel effort doit être fait au niveau national en direction des disciplines sous-dotées.

Le congrès réaffirme la nécessité à la fois de développer la recherche fondamentale et la recherche appliquée au service de l'intérêt général. Sans remettre en cause le principe d'une agence d'évaluation indépendante, le congrès demande la présence en son sein de membres élus ainsi qu'une amélioration des modalités de fonctionnement.

La position adoptée par le congrès de l'Université de Strasbourg exprime la volonté de la communauté universitaire d'impulser une nouvelle dynamique au service de la formation des étudiants, du développement de la recherche et de l'intérêt général. S'inscrivant dans le mouvement de mobilisation nationale, le congrès accompagne son rejet des projets de réforme actuel de propositions concrètes dans tous ces domaines. En cette période de crise économique et sociale, l'investissement dans l'Université avec comme finalités le développement des connaissances et un renforcement de la qualité des formations est l'une des meilleures réponses que l'on puisse apporter au service de l'intérêt général.